

## **Appel à projets Logiciels libres innovants**

***Développer des logiciels libres innovants au service de la transformation numérique et du numérique responsable.***

### **Contexte et objectifs**

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté en séance plénière du 5 octobre 2020 une feuille de route pour un numérique responsable après avoir adopté en juin 2018 une feuille de route ambitieuse en faveur de l'économie numérique.

En 2020, la crise COVID-19 a mis en lumière la valeur de la transformation numérique des entreprises et des organisations et a révélé, s'il en était encore besoin, combien le numérique irrigue tous les secteurs et conditionne le fonctionnement de toutes les activités et la résilience de la société. La crise actuelle souligne la place que les technologies numériques ont prise dans nos vies quotidiennes et dans l'économie, mais interroge sur notre souveraineté numérique alors que l'essentiel de la valeur et des données est capté par une situation de quasi-monopole de certaines entreprises américaines surtout (GAFAM ou NATU – Netflix, Airbnb, Tesla, Uber).

Cet enjeu de souveraineté numérique confère aux logiciels libres une place de choix dans la mise à disposition des entreprises et des organisations d'environnements numériques adaptés, souverains et résilients.

Les logiciels libres peuvent ainsi être une opportunité pour les entreprises qui se transforment numériquement tout en permettant de garder les données et la valeur ajoutée sur le territoire.

La Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région en France pour ce qui est du nombre d'entreprises spécialisées dans le logiciel libre, elle est reconnue au niveau européen pour son dynamisme dans ce domaine. La Région Nouvelle Aquitaine entend accompagner la croissance du marché de l'open

source qui avoisine au niveau national les 9% par an en parfaite cohérence avec sa stratégie pour un numérique responsable.

L'objet de cet Appel à Projets est de capitaliser sur ces atouts en vue d'un développement économique soutenable et éthique.

Il s'agit donc de consolider la filière logiciels libres Nouvelle-Aquitaine en suscitant la création d'entreprises, en permettant aux entreprises plus matures de mener à bien des projets innovants créateurs de valeur et enfin d'attirer des entreprises sur le territoire néo-aquitain.

L'action régionale couplée à l'action du cluster Nouvelle-Aquitaine Open Source (Naos) et de ses partenaires devra permettre une meilleure ouverture des marchés aux logiciels libres, de réduire la dépendance aux Gafam et également permettre aux entreprises d'être souveraines sur leur système d'information.

## **Quels projets ?**

### **Axe 1/ Favoriser l'innovation par la création de nouveaux services basés sur les logiciels libres**

Les projets devront démontrer une innovation (technique, d'usage, sociale, sociétale, etc.) et faire apparaître une création de valeur (emploi, montée en compétence, retombées économiques directes et indirectes, efficacité et efficience du service rendu, etc.) sur le territoire régional.

En priorité seront favorisés les projets axés sur :

- l'Intelligence Artificielle
- la robotique
- la cybersécurité
- la santé
- l'Edtech

- la sobriété numérique
- les données et les biens communs
- la transition énergétique et écologique
- la mobilité propre
- la transition agroécologique
- la protection de l'eau
- l'économie circulaire
- les outils innovants pour la transformation numérique des entreprises

Les projets peuvent être collaboratifs entre plusieurs entreprises ou avec des établissements de recherche.

### Qui peut candidater ?

- Les entreprises PME (tout statuts, sauf autoentrepreneurs et micro-entrepreneurs) ;
- Les associations, les fondations;
- Les collectivités et établissements publics ;

Les candidats doivent impérativement justifier, à la date du dépôt du dossier, d'avoir un établissement en Nouvelle-Aquitaine et s'engagent à réaliser la majorité des travaux relatifs au projet sur le territoire régional.

### Critères de sélection

Un comité de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

- **Pertinence du projet** : capacité à répondre aux objectifs de l'axe I de l'appel à projets
- **Impact** : gain environnemental et/ou social attendu à l'issue du projet et au regard des perspectives de développement du marché
- **Dimension innovante** : positionnement par rapport à un état de l'art

- **Méthodologie de projet** : adéquation entre les objectifs du projet, les livrables proposés et les moyens humains et financiers, stratégie de création de communauté
- **Compétences du porteur de projet** : niveau d'expertise des équipes
- **Partenariats et collaboration avec les acteurs locaux** : qualité et complémentarité des partenariats le cas échéant
- **Viabilité du modèle économique**
- **Pérennité technique et opérationnelle** dans la maintenance et l'évolution du projet
- **Prise en compte de l'éco-conception** dans le projet.
- **Prise en compte de la Cybersécurité** en mettant en œuvre l'état de l'art en matière développement sécurisé.

### **Quel soutien (Dépenses éligibles) ?**

L'objet du financement portera sur l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation du projet.

Sont éligibles :

- Études (études d'ingénierie technique, études juridiques, )
- Coûts de développement
- Frais de personnels mobilisés sur le projet :
  - au coût réel chargé pour les salariés (sur justifications des bulletins de salaires),
  - au coût valorisé pour les non-salariés (utilisation de la [grille des salaires du Syntec numérique](#)) et dans la limite de 30 % du coût total du projet.
- Coûts des services de prestataires ou consultants experts, utilisés exclusivement pour le projet
- Coûts de marketing / communication, dans la limite de 10% du coût total du projet afin d'amorcer une communauté d'utilisateurs
- Frais généraux, dans la limite de 20% des dépenses de personnel mobilisés sur le projet

## **Quels projets ?**

### **Axe 2/ Libération du patrimoine logiciel existant**

Les entreprises du territoire néo-aquitain peuvent avoir développées en interne des logiciels pour leurs besoins propres. Il peut être opportun afin de garder ces logiciels dans l'état de l'art, de pouvoir rajouter des fonctionnalités innovantes ou de permettre une meilleure efficacité économique et technique de passer sous licence libre tout ou partie de ces logiciels.

L'aide apportée doit permettre de financer des études techniques et juridiques permettant de choisir les codes sources à libérer et à améliorer en vue d'une utilisation plus générique.

Une priorité sera apportée pour des logiciels utiles aux entreprises de l'industrie de la Nouvelle-Aquitaine.

### **Qui peut candidater ?**

- Les entreprises (tout statuts, sauf autoentrepreneurs et micro-entrepreneurs) ;
- Les associations avec activité économique ;

Les candidats doivent impérativement justifier, à la date du dépôt du dossier, d'avoir un établissement en Nouvelle-Aquitaine et s'engagent à réaliser la majorité des travaux relatifs au projet sur le territoire régional.

### **Critères de sélection**

L'appel à projets vise à sélectionner les projets les plus prometteurs.

Un comité de sélection sera constitué et s'appuiera sur une grille intégrant les orientations suivantes :

- **Pertinence du projet** : capacité à répondre aux objectifs de l'axe 2 de l'appel à projets
- **Impact** : gain environnemental et/ou social attendu à l'issue du projet et au regard des perspectives de développement du marché
- **Dimension innovante** : positionnement par rapport à un état de l'art
- **Méthodologie de projet** : adéquation entre les objectifs du projet, les livrables proposés et les moyens humains et financiers
- **Compétences du porteur de projet** : niveau d'expertise des équipes
- **Partenariats et collaboration avec les acteurs locaux** : qualité et complémentarité des partenariats le cas échéant
- **Pérennité technique et opérationnelle** dans la maintenance et l'évolution du projet
- **Prise en compte de la Cybersécurité** en mettant en œuvre l'état de l'art en matière développement sécurisé.

### **Quel soutien (dépenses éligibles) ?**

L'objet du financement portera sur l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation du projet.

Sont éligibles :

- Études (études d'ingénierie technique, études juridiques, )
- Coûts de développement
- Frais de personnels mobilisés sur le projet au coût réel chargé pour les salariés (sur justifications des bulletins de salaires),
- Coûts des services de prestataires ou consultants experts, utilisés exclusivement pour le projet
- Coûts de marketing / communication, dans la limite de 10% du coût total du projet afin d'amorcer une communauté d'utilisateurs
- Frais généraux, dans la limite de 20% des dépenses de personnel mobilisés sur le projet

### **Durée du projet**

Les projets devront être réalisés sur une période maximale de **36 mois** à partir de l'octroi de la subvention.

## **Modalités de soutien**

L'aide régionale prendra la forme d'une subvention d'investissement de 60 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 300 000€. Ce taux et ce plafond sont des maxima qui seront ajusté en fonction du projet et de la nature du porteur du projet lors de l'instruction du dossier.

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet (pas de soutien au fonctionnement des structures).

Une part d'autofinancement est attendue des porteurs de projet.

En fonction du candidat et du projet s'appliquera soit le régime hors aides d'état, soit le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) SA40391 RDI, soit le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de Minimis, soit le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, soit le régime d'aide n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020.

À savoir :

Le règlement de minimis précise que le montant total des aides de Minimis octroyées à un même acteur économique ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

## **Modalités de l'Appel à projets**

- **Calendrier**

Lancement de l'appel à projets : 27 Novembre 2020

S'agissant d'un appel à projets permanent, aucune date limite de dépôt de candidature n'est fixée.

Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'échange avec les services de la Région en amont du dépôt de candidature est recommandée.

L'examen des projets (éligibilité et évaluation) est mené sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur de projet.

La qualité rédactionnelle des pièces du dossier est donc essentielle. Il devra comporter suffisamment de détails et de justifications pour permettre d'évaluer les aspects techniques du projet.

Les services instructeurs de la Région se réservent le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre leurs décisions à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont ils pourront faire la demande auprès des porteurs de projets.

L'aide sera soumise au vote des élus du Conseil régional qui en délibéreront en Commission permanente. La Région s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des projets avant leur présentation aux élus régionaux, sauf accord préalable des acteurs impliqués afin de travailler de concert à l'amélioration des projets après une première sélection. Selon la nature des projets présentés, les services de la Région pourront solliciter l'avis consultatif d'experts compétents.

Les porteurs de projet seront informés par mail et/ou par courrier des suites réservées à leur candidature.

- **Dépôt des dossiers**

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le guide des aides régionales :

<http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :

logiciel-libre@nouvelle-aquitaine.fr



Les fichiers volumineux pourront être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

- **Renseignement et conseil**

Toutes les demandes peuvent être adressées par mail :

[logiciel-libre@Nouvelle-Aquitaine.fr](mailto:logiciel-libre@Nouvelle-Aquitaine.fr)

Ou directement au contact suivant :

Jean-Paul Chiron – Délégation Numérique

[Jean-Paul.Chiron@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:Jean-Paul.Chiron@nouvelle-aquitaine.fr)